

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 03 - 2026

Séance du 20/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire Mme UNTERMAIER

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 7
Présents : 7
Excusés : 0
Nombre de suffrages exprimés : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0
<u>Date de convocation</u> 16/03/2026
<u>Date d'affichage</u> 16/03/2026
publication du : 24/03/2026

Etaient présents :

M. BOUCHARD Louis, M. DEGIOANNI Léopold, Mme DUGUE Delphine, Mme DYON Pascale, Mme GUYONNET Béatrice, M. MAUGARD Michel, Mme UNTERMAIER Cécile

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusés :

A été nommée comme **secrétaire de séance** : M. MAUGARD Michel

CREATION DES POSTE D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal

Considérant que le conseil municipal compte 7 membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **décide** la création de 2 postes d'adjoints.

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le 26/03/2026

ID : 071-217103084-20260320-2026_03-DE

S'LO

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à MONTCEAUX-RAGNY

Le secrétaire de séance,
Michel MAUGARD

M. Maugard

Le Maire,
Cécile UNTERMAIER

C. Untermaier

